



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-343

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2021

# Sommaire

## **Préfecture de Police /**

75-2021-05-10-00055 - Arrêté n°2021 - 00424 portant approbation de l'ordre zonal d'opérations relatif à l'engagement de renforts intra-zonaux des services d'incendie et de secours franciliens. (2 pages)	Page 3
75-2021-06-11-00028 - Arrêté n°2021-00550 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. (1 page)	Page 6
75-2021-06-11-00029 - Arrêté n°2021-00551 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. (1 page)	Page 8
75-2021-06-11-00025 - Arrêté n°2021-00553 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 10
75-2021-06-11-00026 - Arrêté n°2021-00554 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 12
75-2021-06-11-00024 - Arrêté n°2021-00555 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 14
75-2021-06-11-00023 - Arrêté n°2021-00556 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 16
75-2021-06-11-00022 - Arrêté n°2021-00557 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 18
75-2021-06-11-00027 - Arrêté n°2021-00558 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 20
75-2021-06-11-00021 - Arrêté n°2021-00559 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 22
75-2021-06-17-00009 - Arrêté n°2021-00579 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 24
75-2021-06-17-00008 - Arrêté n°2021-00580 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 26
75-2021-07-06-00002 - Arrêté n°2021-00662 portant approbation de l'ordre zonal d'opérations relatif à la coordination des moyens d'intervention en cas de feux de forêts et d'espaces naturels combustibles (2 pages)	Page 28

## **Rectorat de l'académie de Paris /**

75-2021-06-28-00012 - AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT (2 pages)	Page 31
---	---------

Préfecture de Police

75-2021-05-10-00055

Arrêté n°2021 - 00424 portant approbation de  
l'ordre zonal d'opérations relatif à  
l'engagement de renforts intra-zonaux des  
services d'incendie et de secours franciliens.

## ARRÊTÉ N° 2021 - 00424

portant approbation de l'ordre zonal d'opérations  
relatif à l'engagement de renforts intra-zonaux des services d'incendie et de secours franciliens.

LE PRÉFET DE POLICE,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS

- Vu le code de la défense, notamment ses articles R 1321-19 et suivants ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-6 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 741-1 et suivants, R122-4, R 122-8 et R 122-39 ;
- Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination du préfet de police, M. Didier LALLEMENT ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité de Paris, Mme Marie-Emmanuelle ASSIDON ;
- Vu l'ordre national d'opérations « engagement de renforts » de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises diffusé le 19 juin 2019 ;
- Vu les avis de monsieur le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et de messieurs les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise ;

Considérant la nécessité de décliner l'ordre national d'opérations « engagement de renforts » de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises diffusé le 19 juin 2019, pour assurer la gestion optimale des demandes de renforts entre les cinq services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Sur proposition de madame la préfète, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité de Paris,

### ARRÊTE

Article 1 : L'ordre zonal d'opérations relatif à l'engagement de renforts intra-zonaux des services d'incendie et de secours franciliens, joint en annexe du présent arrêté et visant à assurer la gestion des demandes de renforts entre les cinq services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité de Paris, est approuvé et entre en vigueur à compter de sa publication.

Article 2 : Une copie du présent arrêté sera adressée à monsieur le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur.

Article 3 : La préfète, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi que les préfets des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de sa notification au général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise et de la préfecture de Police de Paris.

PARIS, le 10 mai 2021

Pour le préfet de Police,  
la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité

Signé

Marie-Emmanuelle ASSIDON

Préfecture de Police

75-2021-06-11-00028

Arrêté n°2021-00550 portant délivrance du  
brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique.

**ARRÊTÉ N°2021-00550**

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

LE PREFET DE POLICE,

- Vu le code du sport ;
- Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- Vu le procès-verbal en date du 05 juin 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

**ARRÊTE**

Article 1 : Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société Nationale de Sauvetage en Mer, à Paris, est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme CORBEELS Capucine (Hauts-de-Seine)	Mme MALCUIT Hélène (Paris)
M. CORDEBART Lilian (Hauts-de-Seine)	Mme MERLET Estelle (Oise)
M. DELCAMBRE Anicet (Paris)	M. MOREAU Henri (Hauts-de-Seine)
M. DEVOS Jules (Nord)	M. MOUTON Thomas (Hauts-de-Seine)
M. FENARD Jacques (Hauts-de-Seine)	M. RENAUD Thomas (Paris)
M. MADE Loïc (Hauts-de-Seine)	

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **11/06/2021**

Pour le Préfet de police,  
Pour la Préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

2021-00550

**Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE**

Préfecture de Police

75-2021-06-11-00029

Arrêté n°2021-00551 portant délivrance du  
brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique.



**ARRÊTÉ N°2021-00551**

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

LE PREFET DE POLICE,

- Vu le code du sport ;
- Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- Vu le procès-verbal en date du 05 juin 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

**ARRÊTE**

Article 1: Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société Nationale de Sauvetage en Mer, à Paris, est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. MARIN Thom (Gard)	M. POSNIC Matthieu (Yvelines)
----------------------	-------------------------------

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **11/06/2021**

Pour le préfet de Police,  
Pour la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

2021-00551

**Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE**

Préfecture de Police

75-2021-06-11-00025

Arrêté n°2021-00553 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur aux  
premiers secours.

**ARRÊTÉ N° 2021-00553**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

LE PREFET DE POLICE,

-Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;  
-Vu l'annexe n°210009 du 28 avril 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;  
-Vu le procès-verbal en date du 11 mai 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

**ARRÊTE**

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par l'Ordre de Malte France, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BECQUAERT Hervé (Nord)	M. DUPAS François (Loire-Atlantique)
Mme BRESSO Caroline (Ardèche)	Mme LE PIVAIN Madeleine-Sophie (Loir et Cher)
M. CORLAY Sezny (Finistère)	M. THOMAS Sébastien (Finistère)
M. DUBOIS Lucas (Finistère)	

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **11/06/2021**

Pour le Préfet de police,  
Pour la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

**Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE**

2021-00553

Préfecture de Police

75-2021-06-11-00026

Arrêté n°2021-00554 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques.

**ARRÊTÉ N° 2021-00554**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

LE PREFET DE POLICE,

-Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;  
-Vu l'annexe n°210010 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;  
-Vu le procès-verbal en date du 11 mai 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

**ARRÊTE**

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. CHEA Christian (Val-d'Oise)	M. MESLEM Omar (Bouches-du-Rhône)
Mme DORE Julie (Tarn-et-Garonne)	Mme SYLVESTRE Anaïs (Val-de-Marne)
Mme LE QUELLEC Marion (Paris)	Mme TAILLEZ Mélanie (Nord)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **11/06/2021**

Pour le préfet de police,  
Pour la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

**Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE**

2021-00554

Préfecture de Police

75-2021-06-11-00024

Arrêté n°2021-00555 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur aux  
premiers secours.

**ARRÊTÉ N° 2021-00555**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

LE PREFET DE POLICE,

-Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;  
-Vu l'annexe n°210011 du 28 avril 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;  
-Vu le procès-verbal en date du 11 mai 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

**ARRÊTE**

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme CANESSON Delphine (Val-d'Oise)	M. PHUNG Quentin (Hauts-de-Seine)
Mme FOINY Anaëlle (Essonne)	Mme SILORET Karine (Val-de-Marne)
M. GIRARD Thomas (Essonne)	

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **11/06/2021**

Pour le Préfet de police,  
Pour la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

2021-00555

**Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE**

Préfecture de Police

75-2021-06-11-00023

Arrêté n°2021-00556 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques.



**ARRÊTÉ N° 2021-00556**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

LE PREFET DE POLICE,

-Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;  
-Vu l'annexe n°210013 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;  
-Vu le procès-verbal en date du 27 mai 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

**ARRÊTE**

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Croix Rouge Française, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BRAUD Emilie (Paris)	Mme NEEZ Jeanne (Paris)
M. CODEN Nicolas (Loiret)	Mme PUYBARET Camille (Paris)
Mme HOARAU Virginie (Hauts-de-Seine)	Mme REGNAUT Hortense (Paris)
Mme LEMAIRE Jessica (Val-de-Marne)	M. SAOUZANET Alain (Paris)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **11/06/2021**

Pour le préfet de police,  
Pour la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

2021-00556

**Signé :** Colonel Frédéric LELIÈVRE

Préfecture de Police

75-2021-06-11-00022

Arrêté n°2021-00557 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques.

**ARRÊTÉ N° 2021-00557**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

LE PREFET DE POLICE,

-Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;  
-Vu l'annexe n°210012 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;  
-Vu le procès-verbal en date du 18 mai 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

**ARRÊTE**

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Académie de Créteil, à Limeil-Brévannes, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BATUT Adrien (Paris)	M. MAIZAT Samir (Seine-Saint-Denis)
M. GRENTE Jérémy (Seine-Saint-Denis)	Mme TEILHARD Coline (Paris)
M. GRONDIN Ludovic (Seine-Saint-Denis)	Mme VILMOUTH Marine (Seine-Saint-Denis)
Mme LETANG Axelle (Seine-Saint-Denis)	

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **11/06/2021**

Pour le préfet de police,  
Pour la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

2021-00557

**Signé :** Colonel Frédéric LELIÈVRE

Préfecture de Police

75-2021-06-11-00027

Arrêté n°2021-00558 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur aux  
premiers secours.

**ARRÊTÉ N° 2021-00558**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

LE PREFET DE POLICE,

-Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;  
-Vu l'annexe n°210008 du 31 mars 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;  
-Vu le procès-verbal en date du 12 avril 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

**ARRÊTE**

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Croix Rouge Française, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. CAMARA Idriss (Val-d'Oise)	Mme TÉRON Morgane (Val-de-Marne)
M. GÉNIN Gautier (Paris)	M. VANNIER Clément (Val-d'Oise)
M. LE GALLOUDEC Antoine (Paris)	M. VIDAL ANDRES Joan (Paris)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **11/06/2021**

Pour le Préfet de police,  
Pour la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

2021-00558

**Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE**

Préfecture de Police

75-2021-06-11-00021

Arrêté n°2021-00559 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques.

**ARRÊTÉ N° 2021-00559**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

LE PREFET DE POLICE,

-Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;  
-Vu l'annexe n°210006 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;  
-Vu le procès-verbal en date du 16 avril 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

**ARRÊTE**

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Académie de Créteil, à Créteil, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BERCISSÉ Bouziane (Seine-Saint-Denis)	Mme MANWANI MANWANI Karishma-Govind (Val-de-Marne)
M. CAHUT Emmanuel (Paris)	M. MASSARD Pierre-Charles (Seine-et-Marne)
M. DAVY Amaury (Seine-et-Marne)	M. MAURANES Paul (Paris)
Mme DESROCHES Lucile (Seine-Saint-Denis)	Mme MONTEAU Elise (Seine-et-Marne)
Mme DETEUF Laurie (Seine-et-Marne)	M. MORON Alexis (Paris)
M. DUONG Gérard (Seine-et-Marne)	Mme OLHAGARAY Elodie (Paris)
M. DUVILLET Samuel (Val-d'Oise)	M. PEÏS Nicolas (Val-de-Marne)
M. EL MRABET Yazid (Val-de-Marne)	Mme PIETRI Cécile (Paris)
Mme FURET Charlène (Val-de-Marne)	M. POSZALCZYK Gauthier (Seine-et-Marne)
Mme GARNIER Laure (Seine-Saint-Denis)	M. QUESNE Lucas (Seine-et-Marne)
M. GARREAU Jeremy (Seine-et-Marne)	Mme RALEC Nathalie (Seine-et-Marne)
Mme GERARDI Patricia (Paris)	M. SCOTTI Maxime (Val-de-Marne)
M. GUILLOU Christian (Seine-et-Marne)	Mme SUTTER Laurence (Seine-Saint-Denis)
M. HELLOT Fabien (Seine-et-Marne)	M. TOUSSAINT Gaëtan (Seine-Saint-Denis)
M. LESDALON Bruno (Val-de-Marne)	M. VYON Romaric (Seine-Saint-Denis)
Mme LOUIS-GUÉRIN Laure (Seine-et-Marne)	M. WOLFARTH Yann (Seine-Saint-Denis)
M. MACIA Alexis (Val-de-Marne)	

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 11/06/2021

Pour le préfet de police,  
Pour la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

2021-00559

**Signé :** Colonel Frédéric LELIÈVRE

Préfecture de Police

75-2021-06-17-00009

Arrêté n°2021-00579 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques.



**ARRÊTÉ N° 2021-00579**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

LE PREFET DE POLICE,

-Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;  
-Vu l'annexe n°210015 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;  
-Vu le procès-verbal en date du 02 juin 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

**ARRÊTE**

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. ABELLI Marvin (Seine-Saint-Denis)	M. LEMAIRE Gregory (Seine-Saint-Denis)
Mme CLIN Priscillia (Seine-Saint-Denis)	M. LEMOINE Kevin (Val d'Oise)
M. EL MEKRET Icham (Seine-Saint-Denis)	M. SERRAF Ylies (Seine-Saint-Denis)
M. HADJ LARBI Lotfi (Seine-Saint-Denis)	Mme VAN VLIERBERGHE Marie-Claude (Seine-Saint-Denis)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **17/06/2021**

Pour le préfet de police,  
Pour la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

2021-00579

**Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE**

Préfecture de Police

75-2021-06-17-00008

Arrêté n°2021-00580 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur aux  
premiers secours.

**ARRÊTÉ N° 2021-00580**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

LE PREFET DE POLICE,

-Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;  
-Vu l'annexe n°210016 du 21 mai 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;  
-Vu le procès-verbal en date du 02 juin 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

**ARRÊTE**

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BOCQUET Jérôme (Seine-et-Marne)	M. JAMROZIK Clément (Paris)
M. CLEMENCEAU Guillaume (Nord)	M. KATANGA-NKASHAMA Rodrigue (Seine-Saint-Denis)
M. GARIJO Clément (Seine-et-Marne)	M. ZERKOUN Youssef (Seine-Saint-Denis)
M. HAMMOUCHE Ahmed (Paris)	

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **17/06/2021**

Pour le Préfet de police,  
Pour la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité,  
Le chef du département anticipation

**Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE**

2021-00580

Préfecture de Police

75-2021-07-06-00002

Arrêté n°2021-00662 portant approbation de  
l'ordre zonal d'opérations relatif à la  
coordination des moyens d'intervention en cas  
de feux de forêts et d'espaces naturels  
combustibles

## ARRÊTÉ N°2021-00662

portant approbation de l'ordre zonal d'opérations relatif à la coordination des moyens d'intervention en cas de feux de forêts et d'espaces naturels combustibles

LE PRÉFET DE POLICE,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS

- Vu le code de la défense, notamment ses articles R 1311-1 à R 1311-29 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-8 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 741-1 et suivants, R122-2 et suivants ;
- Vu les directives de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises relatives à la préparation de la campagne feux de forêts et d'espaces naturels combustibles 2021 ;
- Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination du préfet de police, M. Didier LALLEMENT ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité de Paris, Mme Marie-Emmanuelle ASSIDON ;
- Vu l'ordre d'opérations national « feux de forêts et d'espaces naturels combustibles » de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises publié le 02 juin 2021 ;
- Vu les avis de monsieur le général de division commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et de messieurs les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise ;

Considérant le besoin de coordination zonale des services d'incendie et de secours pour la lutte contre le risque feux de forêts et d'espaces naturels combustibles ;

Sur proposition de madame la préfète, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

### ARRÊTE

Article 1 : L'ordre zonal d'opérations feux de forêts et d'espaces naturels combustibles 2021, joint en annexe du présent arrêté, entre en vigueur pendant la période de vigilance particulière vis-à-vis du risque feux de forêts et d'espaces naturels combustibles, telle que fixée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Article 2 : Une copie du présent arrêté sera adressée à monsieur le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur, au général de division commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 2020-00555 du 02 juillet 2020 relatif à la coordination des moyens d'intervention en cas de feux de forêts, est abrogé

Article 4 : La préfète, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi que les préfets des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police de Paris.

PARIS, le 06 juillet  
2021

Pour le préfet de Police,  
La préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité

*signé*

Marie-Emmanuelle ASSIDON

Rectorat de l'académie de Paris

75-2021-06-28-00012

AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN  
BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE  
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN  
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS  
PAYANT



**Arrêté n°**

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...



**Vu** le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

**Vu** l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

**Vu** l'arrêté n°2021-32-RRA du 25 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

**Considérant** que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

**Considérant** que Monsieur LEGRIEL Ernest, titulaire d'un BNSSA obtenu le 26 septembre 2018 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

**Considérant** la demande de dérogation formulée par l'exploitant, Récréa, en date du 28 juin 2021, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** : Monsieur LEGRIEL Ernest né le 13 septembre 2001, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Georges Hermant située 8-10 rue David d'Angers, 75019 Paris, pour la période du 05 juillet 2021 au 05 septembre 2021.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

**ARTICLE 3** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le 28 juin 2021

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,  
la conseillère auprès du directeur de l'académie de Paris,  
DRAJES adjointe

**SIGNE**

Jeanne DELACOURT